



Accusé certifié exécutoire
EXTRAIT DU REGISTRE

Reception par le préfet : 22/10/2012

Publication : 22/10/2012

DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 18 :

CONVENTION CADRE DE
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU
BOUSCAT ET LA MISSION LOCALE
TECHNOWEST DE MERIGNAC -
AVENANT N° 9
CONVENTION D'ORGANISATION
ADMINISTRATIVE RELATIVE AU
FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES
AVENANT N° 4

Séance ordinaire du 16 Octobre 2012

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Octobre 2012.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absents : 3

Excusés : 6

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : Mlle MACERON-CAZENAVE (à M. QUANCARD), MME SOULAT (à M. JALABERT), M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. ASSERAY (à MME DESON)

Absents : M. BARRIER, MME DE PONCHEVILLE, M. PASCAL

Secrétaire : MME CAZAURANG

**DOSSIER N° 18 : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE
DU BOUSCAT ET LA MISSION LOCALE TECHNOWEST DE
MERIGNAC - AVENANT N° 9
CONVENTION D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE
RELATIVE AU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES
AVENANT N° 4**

RAPPORTEUR : Christiane CAZABONNE - DINIER

Par délibération en date du 8 juillet 2003, le Conseil Municipal a adopté l'adhésion et la fusion de la PAIO à la Mission Locale Technowest à compter du 1er septembre 2003.

Par délibération en date du 20 janvier 2004, une convention cadre de partenariat entre la Mission Locale Technowest et la Ville du BOUSCAT qui régleme les modalités d'organisation et de financement de cette structure a été approuvée.

Chaque année un avenant est signé afin de prendre en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation dans l'aide apportée par la ville du BOUSCAT au fonctionnement de la Mission Locale Technowest.

Ainsi, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 9 à la convention modifiant l'article 2-1 relatif aux engagements financiers ainsi qu'il suit :

« La participation 2011 de la Ville du BOUSCAT à la mission locale, d'un montant de 47 079,79€ est revalorisée, comme indiqué dans la convention cadre initiale en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac, à savoir décembre 2010 : 120,61 et novembre 2011 : 123,00 soit une augmentation de 2,39 % portant ainsi le montant de la subvention 2012 à la Mission Locale Technowest à 48 204,99 €.

Parallèlement, par délibération du 19 juin 2007, la ville du BOUSCAT a maintenu son soutien aux jeunes suivis par la Mission Locale, en complément des aides octroyées par le Fonds Départemental, soit pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement collectives; soit pour des aides individuelles.

En 2009, la Mission Locale Technowest a proposé aux communes adhérentes la signature d'une convention définissant les conditions de ce partenariat pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, accompagnée d'un avenant fixant le montant de la participation annuelle des communes. La participation de la ville du Bouscat pour l'année 2012 est fixée à 3 128,40€.

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention d'organisation administrative relative au Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ) et fixant le montant de ladite participation.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet d'avenant n° 9 à la convention cadre de partenariat entre la ville du BOUSCAT et la Mission Locale Technowest,

VU le projet d'avenant n° 4 à la convention d'organisation administrative relative au fonds local d'aide aux jeunes,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
32 voix POUR**

Accusé certifié exécutoire


Réception par le préfet : 22/10/2012

Publication : 22/10/2012

- Article 1 :** Approuve les termes des avenants aux conventions ci-jointes et annexes,
- Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants,
- Article 3 :** Dit que les crédits correspondants aux participations sont inscrits au chapitre 65.

Fait et délibéré le 16 Octobre 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20121016-161012-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2012
Publication : 22/10/2012